



CONTRATS À IMPACT SOCIAL : DES SIB À LA FRANÇAISE

Quand le social finance les banques et les multinationales

Le 15 mars 2016, Martine Prinville, secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale et solidaire, annonçait le lancement du premier appel à projets pour des Contrats à impact social, déclinaison « à la française » des SIB (*Social Impact Bonds*). Il s'agit d'importer en France un nouveau type de partenariat public-privé, appliqué cette fois à l'action sociale.

Dès la remise au gouvernement du rapport Sibille¹, en septembre 2014, le Collectif des associations citoyennes (CAC) a donné l'alerte : **l'arrivée en France des SIB est un pas de plus vers une marchandisation accrue de notre société, où le social n'est réduit, ni plus ni moins, qu'à un nouveau marché et devient une source de revenus pour les groupes financiers.**

Une évolution aussi dangereuse pour le travail social en lui-même que pour les finances publiques.

Le CAC a produit depuis de nombreuses analyses à ce sujet, et notamment, en collaboration avec des acteurs du travail social, le texte « *Quand le social finance les banques et les multinationales* » (lire en page 23), en réponse à un article publié par le journal *Le Monde*, faisant la promotion des SIB².

Dans ce document, nous avons souhaité faire le point, contrecarrer l'intense lobbying déployé en faveur de l'investissement à impact social, le paiement au résultat et « l'entrepreneuriat social » et donner des éléments de réflexion à toutes celles et ceux qui s'interrogent sur la véritable portée de cette « innovation sociale ».

(1) « Comment et pourquoi favoriser les investissements à impact social en France » – Comité national consultatif sur l'investissement à impact social, présidé par Hugues Sibille.

(2) « Quand les investisseurs privés financent l'action sociale » – *Le Monde*, 4 février 2016.